



LE DÉPARTEMENT

FICHE DE POSTE

Nom Prénom - Matricule		« codematricule »
Intitulé du poste	Médecin de médecine préventive	
Code du poste	981-03	
Fonction		
Affectation (direction, pôle, service, cellule)	Pôle qualité de vie et santé au travail Service santé au travail	
Rattachement hiérarchique (fonction)		
Résidence administrative	TOULON	
Cadres d'emplois	Médecins territoriaux	
Grades plafond	Médecin territorial	
Groupe de fonction		
NBI (nb de points)		
Missions du poste : Force de proposition auprès de l'Autorité Territoriale, des agents de tout grade, et de leurs représentants élus, il a pour mission d'éviter toute altération de la santé des agents départementaux du fait de leur travail. Ainsi, il contribue à la mise en œuvre de la prévention primaire, secondaire et tertiaire en : <ul style="list-style-type: none">• Assurant la surveillance médicale professionnelle des agents de son secteur• Consacrant le tiers de son temps médical à des actions en milieu de travail, pour évaluer l'ensemble des risques (physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux etc...), et proposer des solutions correctives, ou mieux, préventives.		
Activités : <u>Surveillance médicale</u> <ul style="list-style-type: none">• Il assure la surveillance médicale des agents de son secteur (examens cliniques, examens complémentaires, vaccinations professionnelles, information des risques professionnels et des moyens de protection), à l'embauche,<ul style="list-style-type: none">- lors des visites de pré-reprise- lors des visites de reprise (maladie ordinaire, accident de travail, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité etc...)- lors de visites systématiques,- à la demande (de l'agent, de l'autorité territoriale, DRH...)- et à chaque fois qu'il le jugera nécessaire, Il peut proposer des aménagements de poste, adaptés à l'état de santé des agents, pour le maintien dans l'emploi. <u>Intervention sur l'environnement professionnel de son secteur</u> Bénéficiant d'un libre accès à tous les locaux, il a compétence pour tout ce qui concerne		



LE DÉPARTEMENT

l'amélioration des conditions de travail, l'adaptation des postes, la prévention des risques, notamment les risques d'accidents de service ou maladie professionnelle ou à caractère professionnel, afin de proposer des mesures de prévention individuelles et/ou collectives;

Il effectue des études de postes, en visitant les locaux des agents.

Il établit les grilles de risques et peut demander des prélèvements et analyses si nécessaire.

Il conseille et donne un avis sur les projets de construction et d'aménagements importants des bâtiments, sur les projets liés au développement de nouvelles technologies ou à propos de l'utilisation de produits et substances potentiellement dangereuses etc...

Ces actions en milieu de travail peuvent être directement exercées par le médecin, ou déléguées (à l'équipe pluridisciplinaire.)

Il réalise ou contribue à des actions de prévention en santé publique et d'information sur l'éducation à la santé

Il contribue au maintien dans l'emploi, et notamment participe à l'accompagnement des agents en situation de handicap, et au reclassement des agents .

Activités ponctuelles

Remplacements pour les besoins du service

Il peut participer aux enquêtes épidémiologiques, et aux travaux du CHSCT.

Sujétions particulières liées au poste (horaires spécifiques, déplacements, astreintes, expositions aux risques, pénibilité....) :

Déplacements

Flexibilité horaires

Secret professionnel

Secret Industriel

Respect du code de déontologie

Contacts multiprofessionnels internes et externes aux logiques différentes

Habilitations et EPI obligatoires :

Compétences requises :

Savoir (connaissances)

- Docteur en médecine qualifié ou spécialisé en santé au travail



LE DÉPARTEMENT

- Connaissances réglementaires en matière de santé au travail et en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail
- Méthodologie d'analyse des risques professionnels
- Connaissance des dispositifs et des acteurs de santé, sécurité, handicap et du fonctionnement de l'institution départementale

Savoir-faire (compétences techniques)

- Savoir impulser et accompagner une dynamique de projet en Santé et Travail
- Capacité à animer et coordonner les activités de l'équipe médicale et paramédicale
- Savoir mener à bien des actions de communication
- Capacité à mener des entretiens individuels et collectifs dans le cadre de defusing
- Savoir rester neutre
- Savoir déléguer
- Savoir synthétiser
- Avoir une grande capacité d'adaptation
- Réactivité face aux situations à risques

• **Savoir-être (aptitudes personnelles)**

- Autonomie
- Rigueur et organisation
- Sens des priorités
- Goût du travail en équipe
- Sens du dialogue, écoute, diplomatie
- Persévérance

Date et signature du responsable hiérarchique

Date et signature de l'agent